

Descriptif de l'accompagnement « Stratégie Bas-Carbone 2024 »

CONTEXTE ET OBJECTIF

En tant que signataire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) la Principauté de Monaco s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55% d'ici 2030 par rapport aux émissions de 1990 et d'atteindre la neutralité carbone au plus tard d'ici 2050. Pour atteindre ces objectifs ambitieux nous avons besoin de l'action de tous les acteurs monégasques : Administration mais aussi entreprises privées, associations et institutions publiques. Le Pacte National pour la Transition Energétique propose une première marche aux entreprises : un calculateur GES simplifié, des actions concrètes à mettre en place, des ateliers et conférences pour transmettre des informations importantes et susciter les échanges entre signataires.

Avec cet accompagnement « Stratégie bas-carbone 2024 », la Mission pour la Transition Energétique (MTE) propose aux entités signataires du Pacte National d'aller plus loin encore, et de définir aux côtés d'autres participants une stratégie bas-carbone pour leur établissement en accord avec les recommandations des scientifiques et alignée avec les trajectoires de décarbonation proposées par Science-Based Targets Initiative pour limiter le réchauffement climatique.

Le présent document décrit le contenu, le calendrier et les frais de participation à cet accompagnement.

CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

En s'inscrivant à cet accompagnement, les entités participantes bénéficieront d'un ensemble de webinaires et ateliers collectifs et d'un accompagnement individuel par l'équipe « Sustainability » du cabinet de conseil Deloitte, mandaté par la MTE, pour accomplir 2 grandes phases de travaux : réalisation du bilan d'émissions GES et définition de la stratégie bas-carbone. Elles s'organiseront de la manière suivante :

- **Webinaire introductif de cadrage interne :**
Séance de 30 minutes en ligne rassemblant l'ensemble des référents des entités inscrites afin d'expliquer en détail les contenus et le calendrier de l'accompagnement, les informations et données à préparer en amont des ateliers.

PHASE 1 : DIAGNOSTIC GES

- **Atelier collectif dédié à la réalisation du bilan GES :**

Séance de 2h en présentiel présentant à l'ensemble des participants et guidant la prise en main des outils de diagnostic et de calcul des émissions GES.

- **Atelier collectif dédié au bilan GES des achats de l'entité :**
Séance de 2h en présentiel avec l'ensemble des participants avec un focus sur les données et méthodes pour la réalisation de la partie Achats du bilan GES.
- **Accompagnement individuel :**
Chaque participant a droit à 1h de coaching individuel en ligne par Deloitte sur les sujets et au moment souhaité pour cette phase.
- **Webinaire de « rattrapage » :**
Séance de 30 minutes en ligne, optionnelle, pour les entités qui auraient pris du retard dans la réalisation de leur diagnostic GES.

➡ Estimation du temps de travail pour l'entité participante (hors ateliers, webinaire et accompagnement individuel) : 4,5 à 12 jours répartis sur 5 mois

➡ Résultats de la phase 1 : Auto-diagnostic qualitatif et bilan GES quantitatif complétés dans les outils fournis par la MTE avec l'aide de Deloitte.

PHASE 2 : STRATEGIE BAS-CARBONE

- **Atelier collectif « level-up » :**
Séance de 2h en présentiel présentant à l'ensemble des participants et guidant la prise en main de l'outil de définition d'une stratégie bas-carbone avec définition d'objectifs chiffrés et temporels de réduction des émissions GES et réflexion autour du plan de transition à définir.
- **Webinaire « mes objectifs » :**
Séance d'1h en ligne présentant les meilleures pratiques pour déployer, fixer des indicateurs et communiquer sa stratégie bas-carbone.
- **Webinaire de « rattrapage » :**
Séance d'1h30 en ligne, optionnelle, pour les entités qui auraient pris du retard dans la réalisation de leur stratégie bas-carbone.
- **Accompagnement individuel :**
Chaque participant a droit à 45 minutes de coaching individuel en ligne par Deloitte sur les sujets et au moment souhaité pour cette phase.

➡ Estimation du temps de travail pour l'entité participante (hors atelier, webinaire et accompagnement individuel) : 3 à 7 jours répartis sur 2 mois et demi

➡ Résultats de la phase 2 : Objectifs, trajectoire et stratégie bas-carbone finalisés, que les référents devront ensuite présenter et faire valider à leur Direction avant transmission à la MTE (ou synthèse si aspects confidentiels).

- **Conférence de clôture**

Un « Challenge » inter-participant aura lieu tout au long de l'accompagnement et valorisera, en fin de parcours, les entités participantes s'étant le mieux démarquées (aspects innovants et ambitieux du contenu de la stratégie bas-carbone, niveau de participation aux échanges dans le forum de discussion dédié).

Tout au long de l'accompagnement les entités participantes auront en effet accès à un forum d'échange au sein duquel poser des questions à Deloitte Monaco ou aux autres participants.

Attention :

- *Dans le cas des associations ou fédérations, la stratégie bas-carbone ne couvrira que l'impact des opérations de la structure et non l'impact de ses membres.*
- *Dans le cas des sociétés du secteur événementiel, la stratégie bas-carbone ne couvrira que l'impact des opérations et non des événements organisés.*

CALENDRIER DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement débutera le 18 avril (webinaire de cadrage interne) et sera clôturé le 18 décembre (conférence de clôture) – un détail du calendrier est fourni en fin de document.

MODALITES ET ECHEANCE D'INSCRIPTION

- Documents à renvoyer par email à la MTE à l'adresse pnte@gouv.mc pour l'inscription de votre entité (tous fournis en même temps que le présent document) :
 - Formulaire d'inscription rempli ;
 - Charte de participation signée par la Direction (signature électronique acceptée).
- Nombre de places limité à **30 entités** inscrites (entreprises de 10 employés et plus seulement).
- Date limite d'inscription : **le jeudi 18 avril au soir.**
- Des frais d'inscription de 1 500 € seront à payer ensuite selon des modalités qui seront communiquées au moment de la validation de l'inscription de votre entité par la MTE.

Planning du projet

